

*Ruralia*

**Ruralia**

Sciences sociales et mondes ruraux contemporains

03 | 1998

Varia

---

Frédéric CHAUVAUD, *Les passions villageoises au XIXe siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepois et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995, 272 p.

Édouard Lynch

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/77>

ISSN : 1777-5434

**Éditeur**

Association des ruralistes français

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juin 1998

ISSN : 1280-374X

**Référence électronique**

Édouard Lynch, « Frédéric CHAUVAUD, *Les passions villageoises au XIXe siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepois et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995, 272 p. », *Ruralia* [En ligne], 03 | 1998, mis en ligne le 25 janvier 2005, consulté le 07 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/77>

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 mai 2019.

Tous droits réservés

---

*Frédéric CHAUVAUD, Les passions villageoises au XIXe siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepois et du Mantois, Paris, Publisud, 1995, 272 p.*

Édouard Lynch

---

- 1 Le titre choisi par Frédéric Chauvaud pour la publication d'une thèse de doctorat, soutenue à l'Université Paris X-Nanterre, sous la direction de Philippe Vigier, peut laisser croire qu'il s'agit d'une étude locale sur les ultimes sursauts de la violence paysanne au XIXe siècle, dans le prolongement des révoltes de l'Ancien Régime. Ces émotions « politiques », qui ont longtemps retenu de manière exclusive l'attention des historiens comme le souligne Alain Corbin dans sa préface ont contribué à dissimuler la profondeur du quotidien paysan, abandonné aux anthropologues.
- 2 L'objectif principal de l'auteur n'est donc pas de traquer le remarquable ou l'exceptionnel, mais au contraire de pénétrer le fonctionnement quotidien de la société rurale, des comportements individuels et collectifs, des codes et des modes de régulation, en isolant tout à la fois les continuités et les ruptures. La société paysanne du XIXe siècle n'est nullement immobile et subit au contraire les assauts d'une société englobante dont la présence et les normes s'imposent de manière de plus en plus pressante, en particulier dans le domaine judiciaire.
- 3 Cette anthropologie historique utilise l'immense matériel des sources judiciaires, qui offrent, à travers une grille de lecture qu'il est indispensable de maîtriser, un mode d'accès irremplaçable pour saisir le quotidien. Les enquêtes, les interrogatoires, les témoignages sont autant de révélateurs d'une paysannerie le plus souvent muette. Les affaires d'homicide, et plus largement tout ce qui est du ressort des cours d'assises, qui mettent en branle l'appareil de la répression judiciaire, offrent un matériel historique

sans équivalent pour l'historien du monde rural. L'évolution des pratiques judiciaires, de l'attitude face à la justice et aux valeurs qu'elles véhiculent sont un complément nécessaire à ce travail historique et explique d'autres travaux de l'auteur, sur la violence ( *De Pierre Rivière à Landru : la violence apprivoisée au XIXe siècle*, Brépols, 1991) ou l'histoire judiciaire ( *L'histoire du territoire judiciaire de 1790 à 1930*),

- 4 Le premier apport de l'ouvrage est de mettre en évidence la centralité de l'honneur de l'individu et de la famille dans cette société d'interconnaissance, une position qui se construit non dans la singularité mais dans le respect des règles collectives : « Honorer les usages est devenu la seule règle de vie sur laquelle les conduites doivent se modeler. La conquête de la dignité s'acquiert par le refus de la singularité » (p. 15). Dans les conflits de voisinage, anodins ou inextinguibles, c'est la réputation qui est en jeu, se nourrissant des échanges d'insultes et de coups, des discours et des témoignages sur autrui.
- 5 La violence qui se développe à l'occasion des conflits est à la hauteur des enjeux, ainsi que des haines et des rancœurs longuement accumulées. Qu'il s'agisse des violences entre individus, à l'intérieur d'une famille, entre époux où à l'encontre des enfants, la réprobation communautaire est d'abord liée au sentiment que les comportements incriminés remettent en jeu l'équilibre villageois et qu'à ce titre ils doivent être dénoncés. Le traitement des violences sexuelles, en particulier sur les mineures, témoigne de cette logique collective. L'affaire se réglera le plus souvent par l'indemnisation des parents de la victime, par la réparation symbolique de l'honneur familial, un instant menacé.
- 6 Société d'interconnaissance, mais aussi société très hiérarchisée, comme en témoigne le chapitre consacré aux rapports économiques et sociaux, à travers la soif pour la terre et la complexité des rapports qui se tissent, qu'il s'agisse de l'acquérir ou de l'exploiter. La question forestière est également bien présente, à travers la figure honnie du garde, représentant du gros propriétaire et poursuivi par la vindicte des braconniers et des nombreux utilisateurs illicites des forêts. Les sources judiciaires offrent aussi un point d'observation de la vie politique au village, et les conflits qui dressent parfois les habitants contre leur maire, le maire contre le curé, s'inscrivent eux aussi dans le cycle des vengeances et des violences.
- 7 Dans ces chapitres, en particulier sur les questions économiques et politiques, l'aspect novateur s'atténue : les informations données par les archives judiciaires complétées par les grandes enquêtes agricoles sont en définitive celles que l'on trouve dans la plupart des monographies départementales et régionales. Elles n'en sont pas moins indispensables pour comprendre et appréhender ce qui constitue certainement l'aspect le plus novateur de l'ouvrage, autour du rapport qu'entretient le monde rural avec la justice. Il s'agit en premier lieu d'une réflexion sur la source judiciaire elle-même, qui impose ses propres représentations. Si elle offre un terrain d'observation privilégié du monde rural, elle véhicule aussi des valeurs et des pratiques qui font écran. Comme le souligne Frédéric Chauvaud, les témoignages des accusés sont souvent plus délicat à interpréter que ceux des simples témoins : « Confrontés à l'autorité judiciaire, les habitants des campagnes ne nous renseignent pas sur leurs convictions profondes. Tout au plus, livrent-ils un discours conventionnel où se mêlent la défiance et la crainte. En revanche, les propos rapportés par une voisine, une compagne, une confidente... en disent davantage » (p. 71). Observer la justice en milieu rural, c'est ainsi s'interroger sur les modes de perceptions qu'impose progressivement la société englobante, de manière de plus en plus efficace dans les dernières années du Second Empire.

- 8 Dans ce processus, le monde paysan ne fait pas que « recevoir » passivement une norme imposée. Frédéric Chauvaud montre très bien comment l'arsenal législatif est progressivement intégré dans le système de règlements des confits internes : « Dans les campagnes, la justice représente un mode de règlement des conflits parmi d'autres. Elle est une source de rancœurs, de ressentiments et de conflits nouveaux, tant dans les relations privées que dans le cadre des échanges économiques » (p. 194). Un verdict n'est donc pas la reconnaissance d'une justice immanente, acceptée de tous, mais apparaît comme une étape supplémentaire dans l'affrontement. D'où l'importance des modalités de règlements extrajudiciaires des conflits, avec l'arrangement, qui, le plus souvent, implique les autorités de la commune et en particulier le maire. Ces arrangements sont bien évidemment très difficile à percevoir, puisqu'ils échappent à l'appareil de la justice. À la différence de ce dernier, l'arrangement exige la discrétion et préserve ainsi l'honneur des parties, d'où sa grande efficacité. D'autant plus que l'arrangement est surtout utilisé dans trois domaines : les conflits de bornage, les violences physiques, les viols et attentats à la pudeur, qui sont au cœur de l'intégrité de l'individu.
- 9 Si l'instrument judiciaire est progressivement accepté par le monde rural qui l'utilise dans la régulation des conflits locaux, la justice est aussi un mode efficace d'acculturation. L'auteur souligne le travail quotidien et minutieux des magistrats, pour faire pénétrer les normes citadines, en particulier dans les crimes sexuels : « Schématiquement, la deuxième moitié du règne de Louis-Napoléon Bonaparte semble correspondre à une époque où les déviances sexuelles, au regard de la loi et des normes de la société citadine, sont débusquées et sanctionnées. [...] Des comportements qui n'émeuvent guère la société rurale sont systématiquement transformés en infractions pénales » (p. 82).
- 10 La justice est aussi l'un des moyens de réduction des pratiques collectives communales, autrefois essentielles à sa survie économique, mais aussi constitutive de son identité. C'est en effet la loi et son appareil répressif qui sont chargés de lutter contre les usages collectifs, qu'il s'agisse des biens communaux, pourtant très peu nombreux dans la région, mais aussi les différents droits de glanage, de vaine pâture, et d'usage des forêts. Pour ces derniers, l'auteur constate que les autorités ne répugnent pas à recourir au mode de régulation privilégié du monde rural, la négociation au lieu de la répression. Mais l'action englobante de la justice va encore un peu plus loin, réglementant les moindres recoins de l'activité sociale. Tout comme l'activité sonore des cloches est progressivement soumise à réglementation, les coups de fusils tirés à l'occasion de réjouissances diverses sont rigoureusement poursuivis. Le contrôle de l'État s'en prend au monde des cabarets, étroitement contrôlés, mais aussi aux domaines des croyances et des superstitions, puisque les guérisseurs et les activités occultes sont minutieusement pourchassés à partir des années 1860. Une nouvelle fois, on passe d'une situation de relative tolérance à une traque vigoureuse, dans les premières années du Second Empire.
- 11 Repoussant en conclusion l'utilisation quantitative des sources judiciaires, tant celles-ci obéissent à des rythmes particuliers, Frédéric Chauvaud plaide en faveur d'une histoire rurale attentive au non-événement, aux traces disséminés dans l'épaisseur des archives, seule manière de retrouver au plus près les « mœurs » du passé. Cet ouvrage témoigne effectivement de la fécondité d'une telle démarche, d'autant plus qu'il met en évidence le lent processus d'acculturation des sociétés paysannes sous les coups de la société englobante, dans la vie sociale, économique et politique.

---

## INDEX

**Index chronologique** : XIXe siècle